

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 24082

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de 3 mois à compter de la promulgation malheureuse de la présente loi, le gouvernement présente au Parlement un rapport non truqué sur l'impact de la logique individualiste qui prévaut dans ce projet de loi en termes d'inégalités sociales et de capacité de notre société à garder suffisamment de cohésion sociale pour répondre aux enjeux sociaux et écologiques

EXPOSÉ SOMMAIRE

Embourbé dans un logiciel individualiste, ce projet de loi retraites introduit la logique du seul contre tous. Il entend généraliser dans la société l'état d'esprit individualiste qui caractérise une grande partie de nos élites. Chacun sera incité à accumuler le maximum de points, comme dans un système par capitalisation, et à grossir son tas le plus possible pour espérer récupérer une part d'un gâteau qui ne grossira pas alors même que la proportion de retraités dans la population augmentera. La lutte de tous contre tous est encouragée, et les perdants supposément acteurs de leur parcours ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes si leur carrière hachée ou chaotique ne leur permet pas de toucher une retraite digne. Derrière le système par points, se cache également la volonté de développer le système par capitalisation, objet de l'article 65 du projet de loi. Les produits d'épargne retraite sont encouragés fiscalement et le gouvernement entend en faire un puissant levier d'investissement, quitte à ce que l'Etat et les français se fassent dépecer au passage et quitte à ce que cela ne bénéficie qu'aux actionnaires. L'idéologie libérale et destructrice qui prévaut dans ce projet de loi conduit le groupe de la France Insoumise à demander au gouvernement un rapport sur l'impact de ce logiciel individualiste utilisé pour refondre notre système de retraites en termes d'inégalités sociales et de capacité de notre société à garder suffisamment de cohésion sociale pour répondre aux enjeux sociaux et écologiques qu'elle connaît.